



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE QUERRIEU Lundi 5 Décembre 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Décembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SANGLARD Jonathan, Maire.

Étaient présents : Mr SANGLARD Jonathan, Mme AMIABLE Marie-Paule, Mme GUY Isabelle, Mme CUEILLE Isabelle, Mme DESCAMPS Lucie, Mme LANGLOIS Doriane, Mr PHILLIPON Denis, Mme CAILLY Isabelle, Mr GOUPIL Jean-Marie, Mr HORVILLE Sébastien, Mr FOULON Jérôme, Mr BENOIT Yves, Mme GOMBART Nathalie et Mr LEIGNEL Adrien.

Étaient absents ou représentés : Mr CAILLY Pascal donne pouvoir à Mr SANGLARD Jonathan.

Secrétaire de séance : Mme AMIABLE Marie-Paule

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention 2023
2. Restauration de la Croix du Cimetière (tombe des soldats de 1870)
3. PPI Amiens métropole
4. Ouverture et inauguration de la Bibliothèque
5. Colis des aînés et Noël des enfants
6. Informations diverses
7. Questions diverses

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 :

A. DOSSIER DE SUBVENTION N°1 – ACCESSIBILITEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet **d'installation de rampe d'accès pour la benne à déchets verts et la bibliothèque**

Pour un montant de travaux estimé à **5 100.00 € HT**

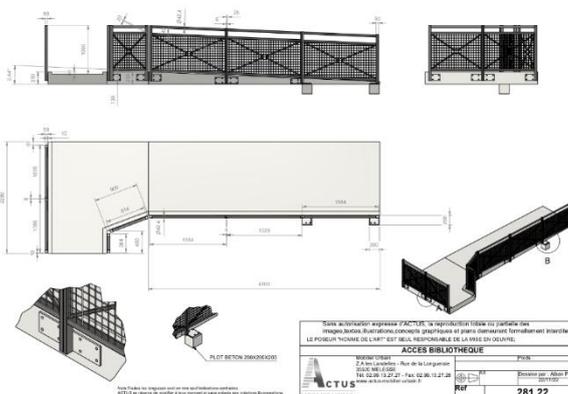
Correspondant aux devis présenté par dans le plan de financement ci-dessus :

1. Fourniture d'une rampe pour l'accès à la benne à déchets verts

Afin de faciliter l'accès, la Commune de Querrieu souhaite installer une rampe d'accès (voir photo ci-dessous) pour accéder à la benne à déchets verts mise à disposition pour les habitants. La gestion des déchets verts vise à valoriser ces déchets comme une matière première pour permettre une utilité énergétique secondaire. Ensuite, c'est aussi préserver l'environnement et cela permet de s'inscrire dans une démarche éco-responsable et de participer à la valorisation organique de cette matière première par le recyclage, le réemploi et le compostage.

2. Fourniture de barrières pour la rampe d'accès à la bibliothèque (sécurisation)

L'ouverture le 16 décembre de la bibliothèque municipale de Querrieu, va entrainer une fréquentation plus importante de cette salle notamment pour les écoles. La mise en place d'une rampe d'accès sécurisée est primordiale. Elle a l'avantage de présenter une accessibilité permanente pour nos administrés en fauteuil roulant ou à mobilité réduite. Nous prévoyons la mise en place d'une barrière faite sur mesure en acier galvanisé pour compléter la rampe en béton existante.



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté

L'assemblée délibérante sollicite l'aide de l'État au titre de la DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 ainsi que le CONSEIL DEPARTEMENTAL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : **2040.00 € soit 40% du montant HT**

Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME : **2040.00 € soit 40% du montant HT**

Part revenant au maître d'ouvrage : **2085.00 € (TVA incluse)**

B. DOSSIER DE SUBVENTION N°2 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE, MOBILIER ET MATERIEL DE CUISINE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet **d'Achat de matériel informatique (ordinateur), l'achat de mobilier et matériel de cuisine pour les restaurants scolaires**

Pour un montant de travaux estimé à **7 996,99 € HT**



1. Achat de matériel informatique (ordinateur)

Suite à l'ouverture de la bibliothèque municipale, ouverte aux habitants mais également aux enfants de l'école grâce à des temps de lecture, la commune de Querrieu a besoin d'un ordinateur portable ; Celui-ci va permettre de développer via un vidéoprojecteur différents ateliers de lecture interactif, de permettre un accès gratuit et sécurisé à Internet, à des ressources numériques et à des logiciels (traitement de texte, retouche de photographie), adaptés à l'usager (enfants, adultes) ...

2. Achat de matériel de cuisine pour la cantine scolaire

Intervention de Isabelle CUEUILLE, conseillère municipale et Présidente du Sisco :

La Commune dispose d'une cantine scolaire et propose des repas en liaison chaude. Compte-rendu du prix important des repas et de la vétusté des appareils existants, la Mairie souhaite acquérir du matériel pour proposer une liaison froide et être plus autonome. Le lave-vaisselle existant est tombé en panne et nécessite une nouvelle acquisition (faute de pièce de rechange). L'école ne dispose pas de lave-linge et de sèche-linge pour le nettoyage des vêtements des élèves, du personnel et de la lingerie nécessaire au fonctionnement de l'école (torchons, jouets plastiques) L'acquisition de ce matériel est primordiale pour maintenir un niveau de service public correct dans l'établissement

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : **3 198,80 € soit 40% du montant HT**

Part revenant au maître d'ouvrage : **6 397,59 € (TVA incluse)**

C. DOSSIER DE SUBVENTION N°3 - RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE

1. Rénovation énergétique des appareils d'éclairages existants de l'école (LEDS)

Suite aux nouvelles contraintes écologiques et à l'augmentation des coûts de l'énergie, la commune souhaite remplacer l'ensemble des néons des bâtiments communaux en les remplaçant par des Leds. Les lampes LED consomment 80 à 90% moins d'énergie que les ampoules et les lampes halogènes. Les ampoules et les lampes halogènes deviennent très chaudes et peuvent également provoquer un incendie. Les lumières LED ne causeront pas ce genre de problèmes.

L'éclairage LED est beaucoup plus écologique que tout autre type d'éclairage. Les lampes LED durent plus longtemps et consomment beaucoup moins d'énergie, ce qui rend les lampes LED meilleures pour l'environnement. De plus, les lampes LED ne contiennent pas non plus de mercure toxique, comme par exemple des lampes à économie d'énergie, ce qui signifie également qu'elles sont meilleures pour l'environnement.

2. Installation de Volets roulants (solaire) à l'école

L'école de Querrieu est située dans un ancien bâtiment. L'installation de volets roulants va permettre d'améliorer :

- A. **La sécurité de l'école** : La structure des volets roulants fait qu'il est beaucoup plus difficile pour un cambrioleur ou une personne mal intentionnée d'accéder à la fenêtre
- B. **Le confort** : L'avantage du volet roulant c'est le fait qu'il présente un niveau de confort conséquent par rapport à un volet battant par exemple
- C. **Isolation** : En effet, de par leur conception les volets roulants laisseront beaucoup moins passer l'air et offriront ainsi une bien meilleure isolation thermique. Un avantage appréciable qu'il fasse froid l'hiver pour éviter les déperditions d'énergie tout comme l'été en période de canicule

L'isolation accrue réduit également la consommation d'énergie, ce qui permet de réaliser des économies sur les factures de chauffage et de climatisation. Les volets roulants constituent une barrière plus performante contre le froid, pour assurer une meilleure isolation, notamment grâce à l'imperméabilité entre la paroi vitrée et le volet roulant lorsqu'il est correctement fermé.



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : **10 152.40 € soit 40% du montant HT**

Part revenant au maître d'ouvrage : **20 304,81 € (TVA incluse)**

D. DOSSIER DE SUBVENTION N°4 - MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT et SECURISATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de **SECURISATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE à partir de la maison médicale et jusqu'au Pont de l'Hallue (direction Pont-Noyelle)**

La Commune de Querrieu souhaite créer des aménagements de sécurité sur la Route Départementale 30 qui traverse le village suite aux nombreux accidents et excès de vitesse sur cette portion. Ce projet est soumis à une étude de faisabilité et la commune souhaite faire appel à un Bureau d'Etudes VRD spécialisé

QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ? Ce dispositif permet d'accompagner financièrement les communes et les EPCI dans leurs projets d'investissement en agglomération sur routes départementales ou nationale.

Le projet peut concerner : Un seul dossier par bénéficiaire et par an.

Les dossiers sont présentés en commission permanente en fonction des crédits disponibles au jour du dépôt et en tenant compte de leur date de complétude. la réalisation d'aménagements destinés à améliorer la sécurité routière en favorisant une conduite apaisée ; la sécurisation et l'accessibilité des cheminements piétons et modes doux.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ? Les études préalables et études de maîtrise d'œuvre.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INTERVENTION ?

L'assiette minimale des dépenses éligibles est de 5 000 € HT.

Le taux de subvention du Département n'excédera pas 40 % du coût HT des dépenses éligibles, incluant la part de financement au titre du dispositif des amendes de police pour les projets éligibles à celui-ci

Le montant des travaux est estimé à **7950.00 € HT**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : **3190.00 € soit 40% du montant HT**

Part revenant au maître d'ouvrage : **6360.00 € (TVA incluse)**

2. RESTAURATION DE LA CROIX DU CIMETIERE (TOMBE DES SOLDATS DE 1870)

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de **RESTAURATION DE LA CROIX** selon le plan de financement ci-dessous ayant obtenu l'ensemble des subventions demandés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, à signer le devis de Vincent BERGOGNE, Ebéniste pour un montant de 3495.85 euros TTC selon le plan de financement ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT : MAIRIE DE QUERRIEU			
Restauration de la Croix du monument aux morts des soldats de 1870			

Description du projet :	Montant HT	TVA	Montant TTC
Devis : Vincent Bergogne - Ebéniste			
Restauration de la Croix du monument cimetière tombe des soldats de 1870	2 913,21 €	20%	582,64 €
			3 495,85 €
Coût total HT du chantier			2 913,21 €
TVA 20%			582,64 €
Coût total TTC			3 495,85 €

Subvention DE PARTEMENT DE LA SOMME : 40%	1 165,28 €
FONDS d'appui aux collectivités locales 2022-2024	
Subvention REGION HAUTS DE FRANCE : 30%	873,96 €
Soutien à la restauration des monuments aux morts	
PARTICIPATION DU SOUVENIR Français	800,00 €
restitution d'une subvention communale	
Montant des aides accordées (subventions)	2 839,25 €
Coût total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA	656,61 €
Participation Commune de QUERRIEU	656,61 €



3. PPI AMIENS METROPOLE

A. TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire, explique aux membres du conseil que lorsque des travaux d'effacements de réseaux sont réalisés sur une commune de la Métropole adhérente à la FDE80, sur une voie métropolitaine, il faut distinguer 2 choses :

- La FDE80 est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux d'effacements des réseaux électriques et de télécommunication. Une convention est élaborée par la FDE80 et signée entre la FDE80 et la commune. La FDE80 participe financièrement au coût des travaux. C'est l'entreprise qui a le marché avec la FDE80 qui réalise ces travaux
-
- Amiens Métropole est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux d'éclairage, effacement des réseaux d'éclairage et fourniture et pose du matériel d'éclairage. En général AM s'arrange avec l'entreprise de la FDE80 pour qu'elle passe le fourreau éclairage en même temps que les autres réseaux, moyennant rémunération par AM. L'entreprise d'AM réalise la mise en place du matériel, le passage des câbles et le raccordement de l'éclairage.

S'agissant d'une voie métropolitaine, AM remboursera à la commune 70% du montant qu'elle aura payé à la FDE80 (cela correspond, en fait, à payer la totalité de la part communale moins un fonds de concours de 30%). Pour les travaux d'éclairage réalisés par AM, la commune paye un fonds de concours de 30% du montant HT. Ces 2 paiements se font séparément car comptablement il n'est pas possible de "mélanger" dépenses et recettes. Une convention, établie par AM, est signée par AM et la commune. Elle comprend un chapitre pour le remboursement par AM des effacements de réseaux à la commune (70%) et un autre chapitre pour le paiement par la commune à AM du fonds de concours pour les travaux d'éclairage (30% du HT).

	Avant Travaux (convention FDE80)		Après Travaux	
	Commune	Part AM (rmbt 70%)	Commune	Part AM (rmbt 70%)
Effacement des réseaux Electriques	20 794,62 € HT	14 556,23 €	19 379,79 €	13 565,86 €
Effacement des réseaux Télécom	8 447,67 € HT	5 913,37 €	6 295,37 €	4 406,76 €
Total Effacement	29 242,29 €	20 469,60 €	25 675,16 €	17 972,62 €

	AM	Commune (30% HT)
Eclairage	11 197,50 € HT	3 359,30 €

Pour résumer : AM remboursera 17 972,62 € à la commune de Querrieu et la commune paiera 3 359,30 € à AM

B. TRAVAUX SUR LES VOIRIES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES

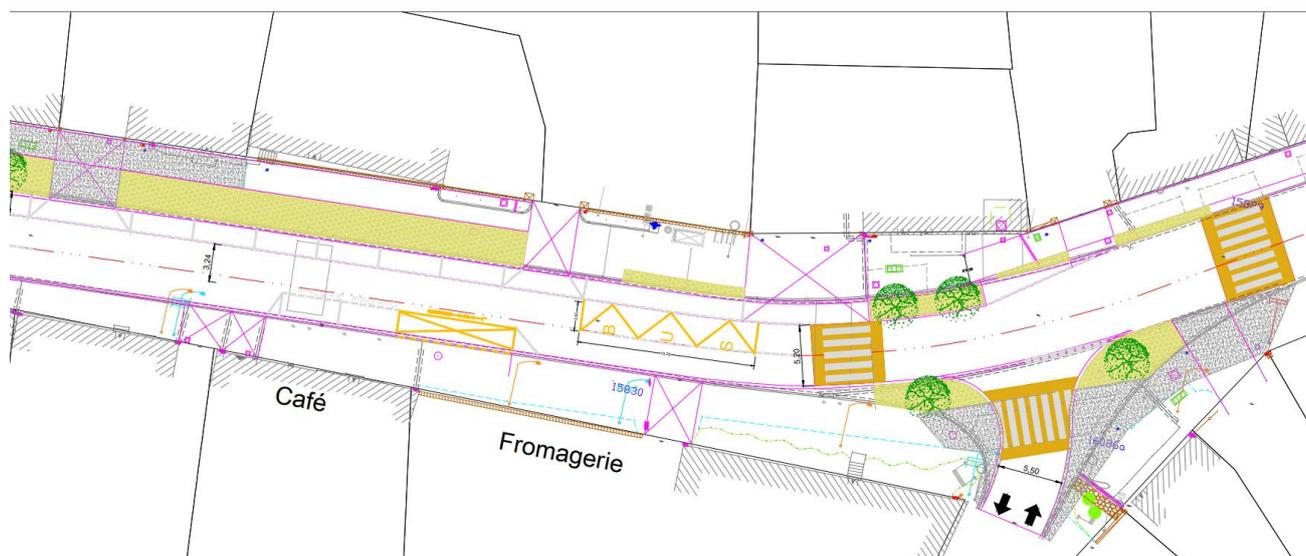
Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil la 1^{ère} esquisse du projet de la PPI votée par Amiens métropole pour la Querrien.



Monsieur LEIGNEL et Madame DESCAMPS signale aux conseillers présents que les aménagements prévus par Amiens métropole vont gêner la circulation des engins agricoles.

Monsieur le Maire, s'engage à demander à la direction des espaces publics de voir s'il est possible de modifier la largeur. Il rappelle également que les aménagements sont obligatoirement validés par le service voirie du Conseil Départemental. Il rappelle également qu'il est nécessaire de prévoir des trottoirs sécurisés pour les piétons, notamment pour les personnes souhaitant se rendre vers les commerces et vers les écoles.

Les nouvelles réglementations obligent chaque projet d'aménagement à inclure une partie cyclable.



D. TRAVAUX SUR LES TENNIS

Monsieur le Maire présente ensuite le montant des travaux validé par la commission Sport et culture du secteur Nord. Le montant des travaux est estimé à 12 000 euros.

Les travaux seront réalisés à partir du mois de Mai. Les travaux seront intégralement pris en charge par Amiens métropole.

Commune	Compétence	SITE	PRESTATION	Estimation	Inv/Fonct	Enveloppe	Priorité Commune	Priorité Secteur	Priorité élu thématique et direction centrale	Arbitrage réunion du 18/10/2022
---------	------------	------	------------	------------	-----------	-----------	------------------	------------------	---	---------------------------------

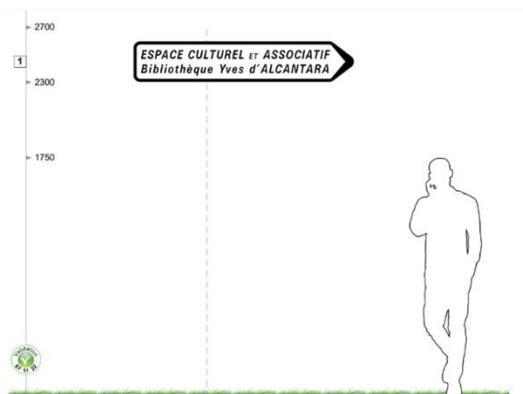


4. OUVERTURE ET INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire propose de renommer la « salle des associations » lors de l'inauguration prévue le vendredi 16 décembre à 17h30. Après réflexion et avis consultatif auprès de la population il propose au conseil de valider le nom de « espace culturel et associatif Yves d'Alcantara »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour la proposition de Monsieur le Maire.





5. COLIS DES AINÉS ET NOËL DES ENFANTS

Madame AMIABLE Marie-Paule, 1^{ère} adjointe présente ensuite le budget du repas et du colis des aînés.

Colis des aînés :

Nombre d'aînés : 163 personnes : 59 participations au repas (avec trois annulations de dernière minutes)

Colis des aînés : 2022 : budget de 2900,00 € (avec emballage)

Coût du repas : facture de 1 563,00 euros (LE CENTRAL Querrieu) + diverses fournitures prises en charge par la commune.

Chèques cadeaux (2021) : 20 euros / personnes soit 2 980 € (budget total) Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce système avait été mis en place pour aider les commerçants du village pendant la période de covid-19.

Bilan pour 2023 : montant dépensé minimum : 4 463.00 € (Coût financé par le biais des pénalités de retard des travaux du cimetière)

Certains conseillers proposent de reporter l'âge pour les colis d'un an et de choisir entre le repas ou le colis à partir de 2023 comme ce que fait Pont-Noyelle.

Noël des enfants :

Nombre d'enfants : 72 (moins de 11 ans). Cette année un spectacle de Clown aura lieu le dimanche 18 décembre à 17h00.

Le Coût du spectacle de l'arbre de Noël : 800,00 €

Coût des cadeaux de Noël : chèque cadeaux chez King jouet

Coût total pour 2022 : 1 520,00 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

- a. Vœux du Maire : cérémonie le samedi 14 janvier 18h30

Monsieur le Maire fixe la date des vœux du Maire et demande aux élus présents de confirmer leurs présences. Il en profite pour demander également aux conseillers d'être plus présent lors de manifestations et des cérémonies de la commune

- b. Remise des prix des villes et villages fleuris de la région Hauts-de-France : MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire participera à la remise des prix qui aura lieu à Noyon avec Marie-Paule AMIABLE après avoir demandé aux conseillers leurs disponibilités

- c. Comité de labellisation APICité® décerne à la commune de Querrieu: « 1 Abeille – Démarche reconnue »
- d. Demande d'adhésion de la commune de Coisy à la communauté d'agglomération Amiens métropole : décision du conseil municipal :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante vote : 9 Absentions, 6 contre et 0 pour l'adhésion de Coisy à la communauté d'agglomération d'Amiens métropole.

- e. Plateforme d'achat AMIENS METROPOLE, renouvellement de l'adhésion : décision du conseil municipal :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion à l'AMCA.

f. Demande de Mr et Mme GOSSELIN pour l'installation d'un miroir de sécurité rue Pellion. Décision du conseil municipal

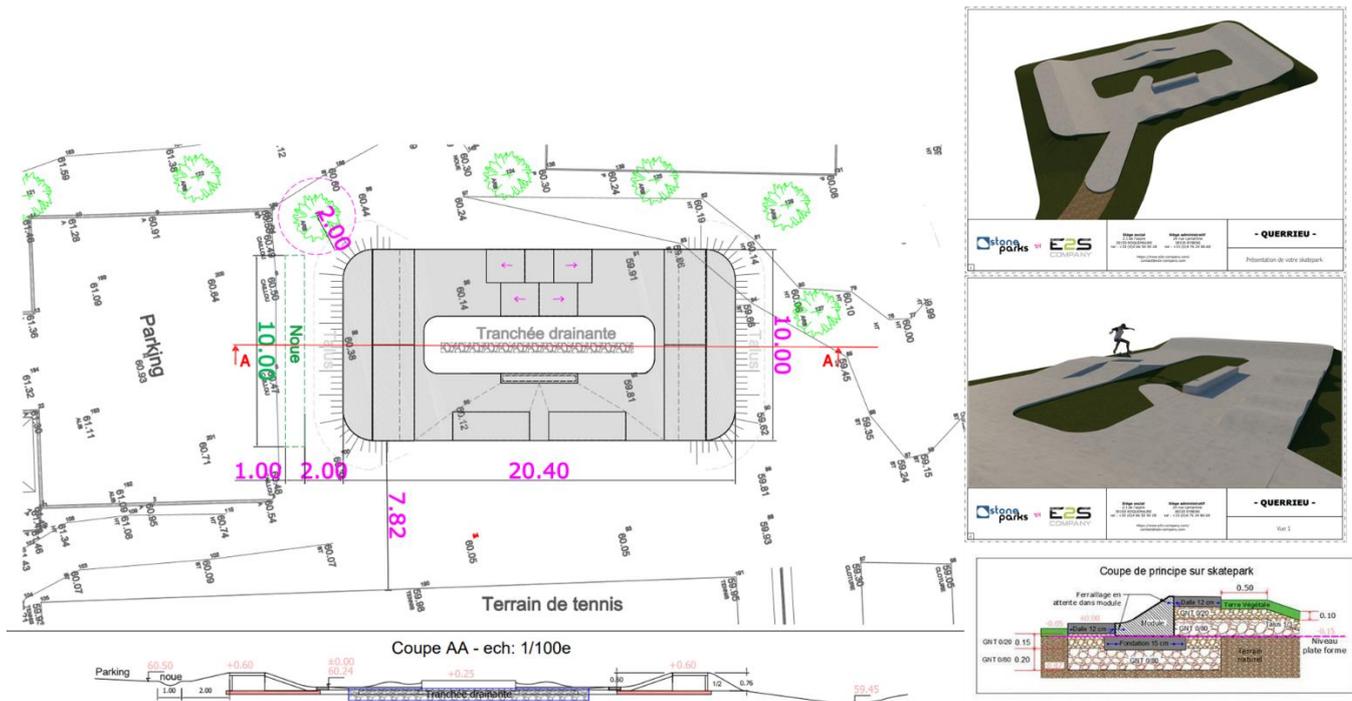
Le Maire présente une requête de Monsieur et Madame GOSSELIN résident dans le virage au n°20 de la rue Pellion pour sécuriser la sortie de leur garage par rapport aux véhicules provenant du stade et du parc des merlettes. Son implantation doit respecter les réglementations de l'Article 14 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière pour les usagers de la route. Sa hauteur de pose est obligatoirement à plus de 2,30m

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour l'acquisition et la mise en place d'un miroir réglementaire dont le montant est de 456.83 € TTC

g. Démarrage des travaux du skate-park-pumptrack (décembre/janvier), livraison Mars 2023

Monsieur le Maire informe que les travaux commenceront à partir du lundi 13 décembre et qu'il seront terminés en fonction des conditions météo pour le printemps.



h. Permanence du Député en Mairie de Querrieu le 10/12 à 10h30

i. Projet intercommunal : transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique

Le Maire annonce aux conseillers municipaux avoir reçu l'accord de subvention de la REGION HAUTS DE France pour un montant de 41 100 €. Cette subvention s'ajoute à celle du département et permet d'atteindre 70% d'aide pour ce projet. Il explique attendre la réponse de Pont-Noyelle pour étudier le lancement du projet en 2023.

j. Sécurisation de la rue de la cavée et arrêt scolaire route d'Allonville

Le Maire annonce aux conseillers municipaux avoir reçu l'accord de subvention des AMENDES DE POLICE pour la création d'un point d'arrêt scolaire derrière l'école (route d'Allonville) 60% du montant HT et la création d'un Parking Route nationale (avant le Pont de Pont-Noyelle – 30% du montant HT)